

PLACES DISPONIBLES

du 11/06/07 au 14/12/07
à l'AFPA de Meaux (77)



devenez

Agent d'entretien du bâtiment

(code Rome 44341)

**Formation qualifiante de niveau V (CAP) de 8 mois (1190 h),
gratuite et rémunérée pour les demandeurs d'emploi**

Métier :

L'Agent d'Entretien du Bâtiment (AEB) effectue tous les travaux nécessaires à l'entretien d'un bâtiment qui ne justifient pas l'intervention d'une entreprise spécialisée.

Il sait donc se situer par rapport aux interventions à réaliser c'est-à-dire qu'il est à même de déterminer quels travaux relèvent de son champ de compétence et de responsabilité et quels autres nécessitent l'intervention de spécialistes.

Il assure donc des fonctions de :

- veille et de contrôle (surveillance en continu des installations) ;
- diagnostic (repérage des dysfonctionnements -nature et degré de gravité-) ;
- conseil (information de ses supérieurs pour toutes les actions à entreprendre) ;
- exécution (pour tous les travaux ne nécessitant pas l'intervention d'une entreprise ou de spécialistes et pour lesquels il dispose de la compétence suffisante).

L'agent d'entretien du bâtiment exerce son emploi majoritairement à l'intérieur des bâtiments qu'occupe ou administre son employeur.

Ce champ d'intervention peut être élargi aux limites d'une propriété, notamment en ce qui concerne l'entretien des espaces verts.

Il travaille, seul ou en équipe, sous le contrôle d'un responsable, à partir de consignes orales ou écrites ou d'après des plans ou des schémas.

La diversité des tâches composant cet emploi implique des conditions et positions de travail variées et nécessite des capacités d'adaptation.

Les horaires sont réguliers et correspondent, le plus souvent, à ceux pratiqués par l'ensemble du personnel de l'entreprise employant l'agent d'entretien du bâtiment. Certaines tâches (réception de marchandise, contrôle et entretien des systèmes d'accès...) peuvent parfois entraîner des dépassements ou aménagements ponctuels

Profil requis :

Niveau des classes de 4ème des collèges de l'enseignement secondaire.

Habileté manuelle et gestuelle, pas ou peu d'antécédents respiratoires ni allergiques, capacités d'initiatives et de responsabilités, sens de la sécurité, qualités relationnelles.

Inscriptions :

Demandeurs d'emploi, personnes sans emploi, vous inscrire auprès du Conseiller de l'ANPE, Salariés contactez le centre de formation ou le site d'orientation professionnelle de l'AFPA de votre département de résidence.

Informations complémentaires :

- Contactez le centre AFPA de Meaux au 01.64.36.51.00
- Plan d'accès au centre de Meaux dans le site www.idf.afpa.fr à la rubrique "Les Etablissements"